

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé

Convocation¹

Mardi 13 décembre 2022 – 14h00 Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles Salle 201

Ordre du jour

- 1. Présentation du Plan social-santé intégré et du Plan stratégique de Promotion de la santé 2018-2023
 - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse (vote)
 - Poursuite de la discussion tenue en réunion conjointe des commissions de la Santé et de l'Aide aux personnes de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune, du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie et du Parlement francophone bruxellois du 6 octobre 2022 [doc. 106 (2022-2023) n° 1]

2. Ordre des travaux

- Thématiques et/ou visites pour l'année 2023
- Suivi du Jeudi de l'hémicycle « Santé mentale »
- 3. Divers

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/ et sur la chaîne YouTube du Parlement https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedlg.

Composition de la commission

Présidence : M. David Weytsman

Vice-présidences : Mme Farida Tahar, M. Ibrahim Donmez

Membres effectifs:

PS: Mme Leila Agic, M. Ibrahim Donmez, Mme Fadila Laanan Ecolo: Mme Zoé Genot, M. Ahmed Mouhssin, Mme Farida Tahar

MR: Mme Latifa Aït-Baala, M. David Weytsman
DéFI: Mme Nicole Nketo Bomele, M. Michael Vossaert
PTB: M. Jean-Pierre Kerckhofs, Mme Stéphanie Koplowicz

Membres suppléants :

PS: Mme Nadia El Yousfi, Mme Isabelle Emmery, M. Jamal Ikazban, M. Julien Uyttendaele Ecolo: Mme Margaux De Ré, Mme Marie Lecocq, M. Thomas Naessens, M. Hicham Talhi

MR: Mme Dominique Dufourny, M. David Leisterh, Mme Viviane Teitelbaum

DéFI: Mme Ariane de Lobkowicz-d'Ursel, M. Sadik Köksal, M. Christophe Magdalijns

PTB: Mme Elisa Groppi, M. Youssef Handichi, M. Luc Vancauwenberge

Secrétaire administrative: Mme Pauline Vergalito (02 504 96 27 - pvergalito@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois : « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).